

Une secte templière sous Napoléon

Les Archives municipales de Reims recèlent un curieux dossier historique, qui n'est pas sans avoir des résonnances actuelles...

LE 5 octobre 1995, le monde apprenait avec l'horreur et stupéfaction, les 53 « suicides » de l'Ordre du Temple Solaire.

Depuis, les journalistes établissent un lien direct entre les sectes templières des années 80 et l'authentique Ordre du Temple qui s'est achevé par le supplice de son dernier grand maître, Jacques de Molay, le 18 mars 1314 à Paris. Or, les Archives municipales de Reims détiennent dans le fonds de la collection Tarbé, sous la cote carton XXIII, pièces 175 à 187, une liasse de documents remontant au début du XIX^e siècle, et concernant une secte templière dans laquelle Napoléon, fin politique, avait infiltré ses espions. Le mouvement a été créé par Ledru, ancien médecin du duc de Cossé-Brisac, accompagné de sept associés avec qui, le 4 novembre 1804, ils fondent un Ordre néo-templier et placent à leur tête Bernard-Raymond Fabré-Palaprat, qui exerçait la médecine à Paris. Le nouvel élu bénéficiait d'un mandat provisoire d'un an. Il s'agissait surtout d'exploiter le regain d'intérêt pour le Moyen Age, et de rassembler dans leurs rangs ce que la noblesse comptait de plus influent.

Mais on n'attire pas les mouches avec du vinaigre, et s'il est impossible de revendiquer légitimement une filiation avec l'Ordre du Moyen Age, il suffit de fabriquer de fausses preuves. Ledru aurait chargé un jésuite de rédiger une fausse charte de transmission. Ce dernier, sans tenir compte de la pauvreté des vrais templiers,

n'hésite pas à composer un document chargé de lettrines d'argent et d'or. Faisant primer le tape-à-l'œil sur la vraisemblance historique, il baptise le document du nom d'un certain Jean-Marc de Larménus, le date de 1324, l'affuble d'une suite de Grands Maîtres occultes, (dont Du Guesclin), et n'hésite pas à dessiner des signatures en un temps où les nobles ne se servaient que de sceaux. Plus le mensonge est de taille, et plus il est efficace. Dans le piège tombent les plus grandes familles, dont le marquis Colbert de Seignelay, descendant du grand Colbert.

De son côté, Fabré-Palaprat entend garder définitivement son titre provisoire. Dans ce but, il modifie la charte de transmission et se trouve en opposition avec la moitié de la secte. Dès lors, pour ramener le calme dans les rangs, sont distribués les honneurs. En 1810, sur 250 membres, 108 se trouvent à la tête d'un « Grand Prieuré » et les autres bénéficient de titres honorifiques aussi farfelus que faux, et on peut se demander comment s'est fait piéger le duc de Choiseul-Stainville (Claude-Antoine, Gabriel, duc de, 1762-1838) authentique Pair de France en 1787, et à qui Bonaparte avait permis de rentrer sur le territoire. Redevenu Pair de France sous la Restauration, il a soutenu les principes constitutionnels et occupé les fonctions d'aide de camp de Louis-Philippe et de Gouverneur du Louvre.

En cette même année, le nouvel Ordre du Temple est

LA COLLECTION TARBÉ

Né à Paris en 1809, Louis-Hardouin-Prosper Tarbé est nommé substitut à Reims. Erudit réputé, il est aussi collectionneur de parchemins et documents qu'il achète aux enchères lorsque des administrations, peu soucieuses de leurs fonds administratifs, les vendaient au poids. 20 ans après son décès, en 1891, madame Lefèvre-Tarbé, sa fille, lègue à la ville de Reims, cette collection de 4 483 documents (écrits de savants, de politiciens, de célébrités françaises et étrangères, et d'actes royaux dont le plus ancien est une charte de 825).

très riche et entend le faire savoir. Pour jeter de la poudre aux yeux, on constitue un « trésor sacré » composé de fragments d'os supposés être de Jacques de Molay, un casque à visière damasquiné d'or qui aurait appartenu à Guy, dauphin d'Auvergne, un haut de crosse en ivoire, une mitre d'or brodée de soie et deux mitres d'argent brodées de perles.

Evidemment, chacun devait étaler ses richesses. Les ministres devaient porter une chlamyde fourrée et bordée de zibeline, un pallium fourré de zibeline et bordé d'hermine, sans oublier des éperons d'or, une toque d'hermine avec trois aigrettes d'or, la poignée de l'épée en or massif avec rubis. Naturellement, tout nouveau chevalier devait prononcer, en premier et entre autres, son vœu de pauvreté lorsqu'il entrait dans l'Ordre.

En avril 1812, le Grand Maître, son Altesse Eminentissime, Très Grand, Très Puissant et Très Excellent Prince, Seigneur Sérénissime, Sacré Père et Pontife, Très Saint Patriarche, bref, le pédicure Fabré-Palaprat, promet de démissionner, puis convoque un convent général pour affirmer sa position et son autorité. Aussitôt, les deux camps néo-templiers partent en croisade l'un contre l'autre et s'excommunient réciproquement.

C'est à 1820 que remonte le premier document de la collection Tarbé enregistré sous le numéro : carton XXIII, pièce 175. C'est une convocation à la messe-anniversaire du supplice du dernier Grand Maître Jacques de Molay, qui était une de leurs quatre fêtes annuelles avec la Saint Jean-Baptiste, la Saint Jean-l'Évangéliste, et le dernier jour de l'année lunaire (en somme, c'était l'Ordre du Temple Lunaire !). Or, cette convocation concerne la date du 15 mars, alors que Jacques de Molay est monté sur le bûcher le 18...

Le document retient l'attention d'abord par ses armoiries. Dans une débauche de colliers, de couronnes et de croix (dont aucune n'est templière) deux anges, ailes déployées, tiennent des oriflammes dont le beauceant, et un écu assez curieux où les quartiers 2 et 3 portent en chef un serpent enroulé autour d'un bâton. Or, l'Autrichien Joseph von Hammer-Purgstall, dans son *Mystère du Baphomet révélé* publié en 1818, accusait ces néo-templiers d'être des ophites, ces vénérateurs de serpents, et en particulier celui du Jardin d'Éden.

D'autres détails sont à remarquer : la devise n'est plus le célèbre « *Non Nobis, Domine* » du



En-tête de la pièce XXIII-177. (Arch. mun. de Reims).

Moyen Age, mais se réduit aux 4 lettres VDSA, initiales de leur devise en français : « Vive Dieu Saint-Amour ». Le calendrier utilisait les mois hébreux et commençait en l'an 1118, année de la création du véritable Ordre du Temple. Pour eux, l'année commençait à la lune de Pâques. Il est aussi à remarquer que la tenue de rigueur, de 1817 à 1823, est la tenue noire, et non une cape blanche...

Le deuxième document, sous le numéro XXIII-176, donne la liste de l'état-major appelé à régner, comme il se doit, sur l'ensemble de la planète sauf, assez curieusement et sans raison connue, sur l'Océanie. Dans la liste des lieutenants-généraux, on retrouve Charles Joseph de Dienne qui, de Grand Prieur de Tartarie en 1804, est ici prince de l'Ordre en 1820. Quant à Raoul, responsable de l'Allemagne 16 ans plus tôt, il encadre alors le continent africain, rien de moins.



Arch. mun. de Reims.

On peut se demander ce que viennent faire ici, Beuchot Adrien, Jean, Quentin (1773-1851), devenu bibliothécaire de la Chambre des députés de 1834 à 1850. Et ce que vient chercher Freycinet (Louis-Henri baron de Saulces de, 1779-1840). Nommé en 1820 gouverneur de l'île Bourbon, puis de la Guyane française et, en 1827, de la Martinique, contre-amiral en 1828, major-général de la marine à Toulon, il termine préfet maritime à Rochefort en 1834. Sans oublier son frère Freycinet (Claude-Louis de Saulces de, 1779-1842), admis à l'Académie des sciences en 1825. C'est un des fondateurs de la Société de Géographie en 1821. N'oublions pas Janvier (Antide, 1751-1835), fils d'un laboureur et autodidacte. Par son génie, il est devenu l'horloger du roi en 1784. Il créa une école d'horlogerie à ses frais. Sans oublier l'Anglais Smith (William Sidney, 1764-1840). Il commence comme marin à 12 ans. Prisonnier en 1795, il subit à Paris une captivité de deux ans au Temple. Il s'échappe, se retrouve en Egypte occupée par la France, défend Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte en 1799. A partir de 1814, il ne s'occupe plus que d'œuvres philanthropiques. Nommé amiral en

1821, meurt à Paris. Et nommons enfin Lacépède (Bernard-Germain-Etienne de la Ville-sur-Ilion, comte de, 1756-1825). En 1796, il est admis à l'Institut. Sénateur en 1799, président du Sénat en 1801, Grand Chancelier de la Légion d'honneur en 1803, ministre d'Etat en 1804, il est pair de France pendant la première Restauration...

La troisième pièce de la collection Tarbé, datée de 1821, est une nomination. Le pauvre prieur Pierre Beatrix, responsable pendant plusieurs années, et depuis son appartement parisien, de l'évolution spirituelle d'un tiers de l'humanité, devient à titre de récompense, ministre de l'Ordre. Que les hindous n'aient jamais entendu parler de lui, voilà qui ne surprend personne, mais le document ne manque pas d'intérêt dans la forme. Napoléon s'était fait sacrer empereur « par la grâce de Dieu et la volonté du peuple », ceci afin de s'imposer aux royalistes et aux républicains. Ici Fabré-Palaprat, en bon mégalomane, s'est nommé Grand Maître « par la grâce de Dieu et le suffrage des frères », revendiquant également une double légitimité.

Au début de 1827, les deux camps opposés (où plutôt ce qu'il en reste) se réconcilient et reconnaissent Fabré-Palaprat pour Grand Maître. Mais les tensions n'ont pas disparu et, le 12 juillet 1828, un manifeste circule, rédigé par le deuxième fils de Carnot (futur ministre), le fils du maréchal Ney, Napoléon de Montebello, pair de France depuis l'âge de 14 ans, et par Montalivet, un futur ministre de l'intérieur. Tous ces notables faisaient partie de la secte !

En 1814, Fabré-Palaprat avait acheté, pour 25 francs, auprès d'un bouquiniste parisien, un livre du nom de *Lévitikon*, version modifiée de l'évangile selon Saint Jean. Les miracles sont supplantés par les mystères égyptiens, transmis par les patriarches juifs aux Grands Maîtres Templiers ! A partir de 1828, le *Lévitikon* devient la base de la « Haute Initiation », traduit par Fabré-Palaprat, il est édité en 1831. La pièce XXIII 179 ; annonce l'impression de ce livre. Elle est datée du 10 décembre 1831 et convoque à une réunion fixée au 17 janvier 1832. Nous pouvons remarquer que le comput commencé en 1118 ne semble plus avoir cours.

Le 1^{er} janvier 1831, Chatel officie au nom de sa nouvelle Eglise catholique dans une ancienne boutique de Montmartre. Sa religion reconnaît trois bienfaiteurs de l'humanité : Confucius, Parménier, et le banquier Lafitte. Mais Chatel tombe en

disgrâce en 1836. La scission est définitive avec le duc de Choiseul qui impose un retour à l'ancienne chevalerie maçonnique, aux règles simples, et un renoncement à la volonté de diriger la totalité de la planète. Le document XXIII-180 annonce la destitution de Chatel. Le document est imprimé, et commence par le passage sur l'anté-Christ, allusion concernant le condamné. Le document en profite pour rappeler, en citant la profession de foi signée par le condamné le 4 mai 1831, que l'Eglise catholique française est « débarrassée des honteuses entraves que l'ignorance, la mauvaise foi, le fanatisme, l'intérêt et de non moins viles passions ont imposées à l'église chrétienne... », qu'elle détient « de précieux documents sur lesquels s'appuie d'une manière incontestable la transmission légitime des pouvoirs apostoliques, ainsi que la pureté, l'inaltérabilité et la sainteté de la doctrine du Christ ». Chatel, dans ce document, reconnaît être soumis, en temps que chef de l'Eglise française, « pour le présent et pour l'avenir, en tout et par tout, aux décisions émanées desdits supérieurs... ».

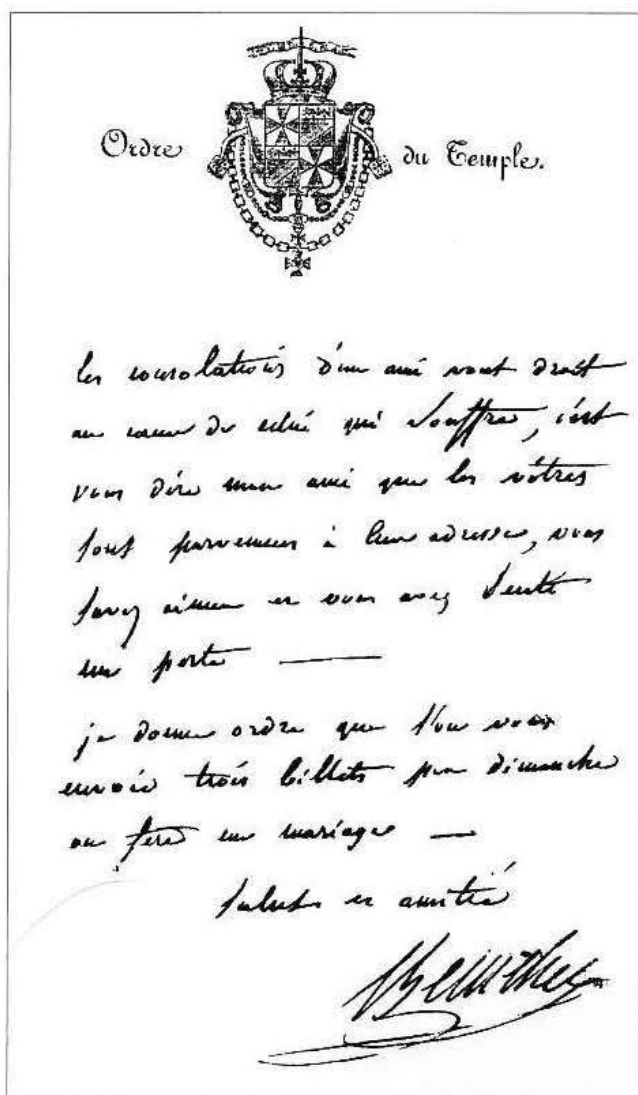
Mais apparemment, Chatel voulait imposer le rituel romain. Le document déclare vacante la primatie-coadjutoriale des Gaules et espère que « l'Eglise du Christ n'aura plus à gémir sur l'admission d'hommes dont le but serait encore de faire du Temple un bazar, et un Théâtre du Sanctuaire »...

Le document suivant n'est, hélas, pas daté. C'est une convocation pour le Convent Général. Fabré-Palaprat a demandé à recevoir les serments des Grands Précepteurs renommés pour qu'il n'y ait le jour de la séance aucune occasion de s'occuper encore de ces mutations. Bref, qui ne prête pas serment, sera évincé : à bon entendeur, salut !

Le document XXIII-185 est un chant néo-templier à deux voix. Son titre même, « le chevalier d'Afrique et le chevalier d'Europe », indique le contenu de cette chanson aux accents colonialistes du XIX^e siècle.

Dès le début, l'Africain lance : *Je quitte une rive étrangère, cherchant par tout un chef, un père !* La réponse lui parvient au septième : *il revit parmi nous, mon frère, et du séjour de la lumière, son âme plane sur notre bannière. Interroge... et l'écho répond : Raymond !*

En XXIII-186, nous trouvons les détails d'installation d'une maison d'initiation. La cérémonie commence par une prière adressée au Grand Dieu



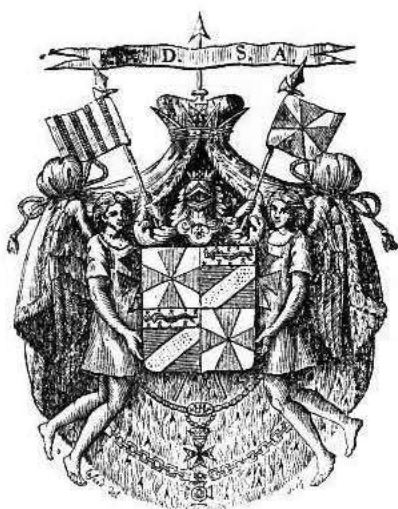
Arch. mun. de Reims.

afin qu'il bénisse la Patrie et son souverain... l'Ordre... et en particulier et principalement sur la personne du Chef Suprême qu'il vous a plu en votre sagesse, de nous donner pour tenir les rênes de la grande Institution. Suit un cérémonial où se mélangent encensoirs, livres, branches de lauriers, musique, drapeaux et incantations ! L'initiation est matérialisée par l'installation d'une pierre triangulaire, et le rituel est basé sur le chiffre trois. A la tête de la maison est placé un doyen.

La pièce XXIII-187, est un modèle de discours pour l'initiation. C'est un mélange de fondements de vérité, avec des points de vue personnels et du pur délire. Le polythéisme est disparu de Palestine lorsque, par malchance, est apparue l'intolérance de Mahomet. Heureusement, du pauvre temple de Salomon, sont demeurés des secrets transmis par une société secrète, imitée par de fausses sectes qui n'hésitent pas « à propager... le renversement des

XXIII
175

ORDRE DU TEMPLE.

GRANDE-MAÎTRISE
DES
CÉRÉMONIES
DE L'ORDRE.

ANNIVERSAIRE DU MARTYRE.

15 Adar an 701.

D'après les ordres de S. A. E. LE GRAND-MAÎTRE, le Grand-Prieur, Grand-Maitre des Cérémonies, a l'honneur de vous transmettre l'ordre des cérémonies de la fête anniversaire du Martyre, qui doit avoir lieu le 30 Adar 701 (15 Mars 1820).

A neuf heures très-précises du matin, service religieux dans l'église St.-Germain-l'Auxerrois, lequel sera suivi du SAINT PÉLERINAGE. Tous les Membres de l'Ordre résidans dans la ville magistrale, devront y assister, en noir, autant que possible.

A six heures très-précises du soir, Convent Magistral dans

autorités divines et humaines... ». « Les noms les plus augustes sont trafiqués, abandonnés aux plus misérables considérations, et les rejetons ne semblent se multiplier que pour étendre le déshonneur... ». Suit la promesse, pour celui qui atteindra le sommet de la hiérarchie, de contempler « les preuves historiques qui tiennent à des révélations dont ses yeux ne pourraient encore soutenir l'éclat ».

Il ne reste, la même année, que 42 Grands Officiers originaires de Paris, pour participer au Convent Général. Le nouvel Ordre du Temple, auto-appelé à diriger le monde, se limite à une loge parisienne qui établit de modestes contacts avec la Grande-Bretagne. Favré-Palaprat démissionne enfin, en laissant sa place à Raoul, un avocat près de la Cour de cassation.

Le Sacré Père et Pontife Fabré-Palaprat rejoint son créateur en 1838 et, le 12 mars 1841, les deux branches dissidentes de l'Ordre se réunissent. Mais les conditions ont changé. Trop affaibli, trop appauvri, trop ridiculisé, l'Ordre reste dans l'ombre jusqu'en 1862, date de son extinction supposée. □

L'AUTEUR : Daniel Tant travaille aux Archives municipales de Reims.

BIBLIOGRAPHIE

Peter PARTNER, *Templiers, Francs-Maçons et Sociétés Secrètes*, éditions Pygmalion, Gérard Watelet.

René LE FORESTIER, *La Franc-Maçonnerie Templière et Occultiste aux XVIII^e et XIX^e siècles*, publié par Antoine Faivre, éditions Aubier-Montaigne et Nauwelaerts, 1970.

Ch. DEZOBRY et Th. BACHELET, *Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée*, éditions Ch. Delagrave, Paris, 1873.

Archives municipales de Reims : collection Tarbé. Carton n° XXIII, pièces n°s 175 à 187.

Arch. mun. de Reims.

Le service des archives municipales de Reims est situé au 1, rue du Cardinal de Lorraine, dans le sous-sol de la bibliothèque Carnégie. Les archives sont accessibles, gratuitement, à toute personne justifiant de son identité : historiens, généalogistes, scolaires, juristes, fonctionnaires municipaux, chercheurs ou curieux de toute sorte.

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (le vendredi, fermeture à 17 h).